



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Comité Syndical du 27/03/2024

REFERENCE : 2024-008

**Date de convocation :**

**14/03/2024**

**Délégués en exercice : 36**

**Nombre de membres**

**présents : 25**

**Votants :**

**27 dont 2 pouvoirs**

**Résultat du vote :**

**Pour : 27**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Secrétaire de séance : M. Pascal LEJOT

Objet de la délibération :

### TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LA GOUTTE NOIRE (CHÂTEAUMEILLANT)

*En l'an deux mil vingt-quatre, le 27 mars à 10 heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAHA) sur l'Arnon, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de BEDDES, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice.*

*Etaient présents : Pascal ALADENISE (Rezay), Gérard AUBRY (suppléant, Saint-Hilaire-en-Lignières), Fabrice AUPETIT (Beddes), Karine AUROUX (suppléante, Saint-Christophe-en-Boucherie), Patrice BARRET (Le Châtelet), Patrick BISSON (Ineuil), Catherine BOUVAT-MARTIN (Préveranges), Margot BRAUTIGAM (Touchay), Bruno CHAGNON (Reigny), Dominique CHAMPAGNE (Lignières), Fabien CLEMENT (Vesdun), Pascal COUTURIER (Vicq-Exempt), Guillaume DESIRE (Ids-Saint-Roch), Jacques FRAULAUD (Culan), Jean-Pierre GORGE (Morlac), Gilles HERAULT (Ardenais), Pascal LEJOT (Maisonvais), Florence LERUDE (Sidiailles), Bernard MARIOTTI (Saint-Pierre-les-Bois), Jean-Michel MEDAR (Néret), Michelle RIVET (suppléante, Marçais), Claude SANGLIER (suppléant, Venesmes), François THOMAS (Saint-Jeanvrin), Claude TROMPAT (Saint-Christophe-le-Chaudry), Rémy VAN COSTER (Loye-sur-Arnon).*

**M. Pascal GAILLARD a donné pouvoir à M. Dominique CHAMPAGNE,**

**M. Michel ROUSSEAU a donné pouvoir à M. Pascal COUTURIER.**

*Etaient présents également à la réunion : Samuel MAUBERT (chargé de mission), Sylvie CAMPOS (secrétaire).*



Le Président expose :

Au cours de la fin d'année 2023, le Syndicat a décidé de mettre en place ses premiers travaux. Après identification des « points noirs du territoire », le choix s'est porté sur la commune de Châteaumeillant. En effet, 3 sites sont apparus comme problématiques du point de vue de la gestion des inondations. Les sites sont les suivants et hiérarchisés par importance ci-après :

- 1) **Site n°1** : En amont du pont de la Rue de la Libération dans le centre-bourg de Châteaumeillant
- 2) **Site n°2** : Au niveau du pont de la D70, *direction* La Bidoire
- 3) **Site n°3** : Au niveau du pont de la D80, au Sud-Est de l'Étang Merlin.

Compte tenu de la localisation des sites de travaux et de leur sensibilité écologique, la DDT du Cher et le SIRAH sont parvenus à un accord afin de procéder à des opérations d'entretien. L'autorisation de travaux a été reçue le 15 février dernier. De ce fait et conformément à l'article L.215-14 du Code de l'Environnement, lesdits travaux consisteront en une dévégétalisation et un décompactage par scarification des atterrissements végétalisés. Ainsi cela permettra aux cours d'eau de recouvrer leur profil d'équilibre et de rétablir le transit liquide et sédimentaire.

Un cahier des charges conforme aux prescriptions de la DDT 18 a été établi puis envoyé à M. Frédéric CHAUVET, Président de l'entreprise **SAS Fred TP en charge des travaux**.

Pour rappel un devis avait été demandé à cette entreprise dans le cadre d'un entretien complet des sites cités plus haut. Le montant s'élevait à 21 871,68 € TTC pour les 3 sites. A noter que dans le cadre des nouvelles prescriptions de la DDT 18, ce montant est susceptible de changer.

Le Président demande au Comité Syndical de voter concernant la réalisation de ces travaux à Châteaumeillant.

Entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le **Comité Syndical, à l'unanimité,**

**Décide :**

- **d'autoriser l'exécution des travaux à Châteaumeillant dans les conditions prévues ci-dessus**
- **d'autoriser le Président à engager les dépenses correspondantes**
- **d'autoriser le Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.**

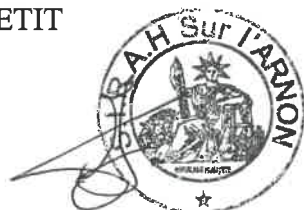
*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et du dépôt en Sous-Préfecture,*

*Pour extrait conforme au registre,*

Le Président

Le Secrétaire de séance

Fabrice AUPETIT



Pascal LEJOT